

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de médiation numérique à la direction du patrimoine et de l'archéologie

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du patrimoine et de l'archéologie, un emploi de chargé de médiation numérique va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Conception et réalisation d'outils et supports de communication et diffusion culturelle :

- Concevoir une stratégie et alimenter en contenu les différents canaux de communication numériques du Chronographe
- Diffuser et actualiser l'information portant sur la programmation culturelle du Chronographe et l'actualité archéologique métropolitaine, en lien avec le pôle de recherche archéologique de la Dparc
- Animer les réseaux sociaux, gérer les liens numériques avec les visiteurs
- Piloter en lien avec la DPARC et la direction des ressources numériques les évolutions du site internet
- Développer la notoriété et la visibilité des offres en proposant des actions spécifiques (labels, salons...)
- Mettre en place des outils statistiques et indicateurs

- Concevoir les outils numériques de médiation :

- Concevoir les outils de médiation numérique accompagnant les projets et expositions de l'établissement, (cahier des charges, suivi de réalisation, maintenance des outils numériques)
- Assurer le suivi et l'alimentation des outils multimédia du Chronographe (webapps, table numérique, outils embarqués ...)
- Être force de proposition pour la création de dispositifs innovants de médiation, en lien avec la chargée des publics
- Développer les liens avec l'écosystème numérique nantais et en particulier universitaire (projets tuteurés, partenariats)

- Missions secondaires du poste:

- Participer à l'accueil du public en particulier lors des manifestations, y compris en soirée
- Participer à la logistique de l'équipement, comme l'ensemble de l'équipe
- Participer à l'élaboration et la mise en place des expositions et de la programmation

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de médiation numérique à la direction du patrimoine et de l'archéologie est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des assistants de conservation du patrimoine, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le
03 JUL. 2025

Fait à Nantes, le 20 juin 2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

